Son ar Meilher : Jean Billon, Ch. Kergourlay et Marjan Mao

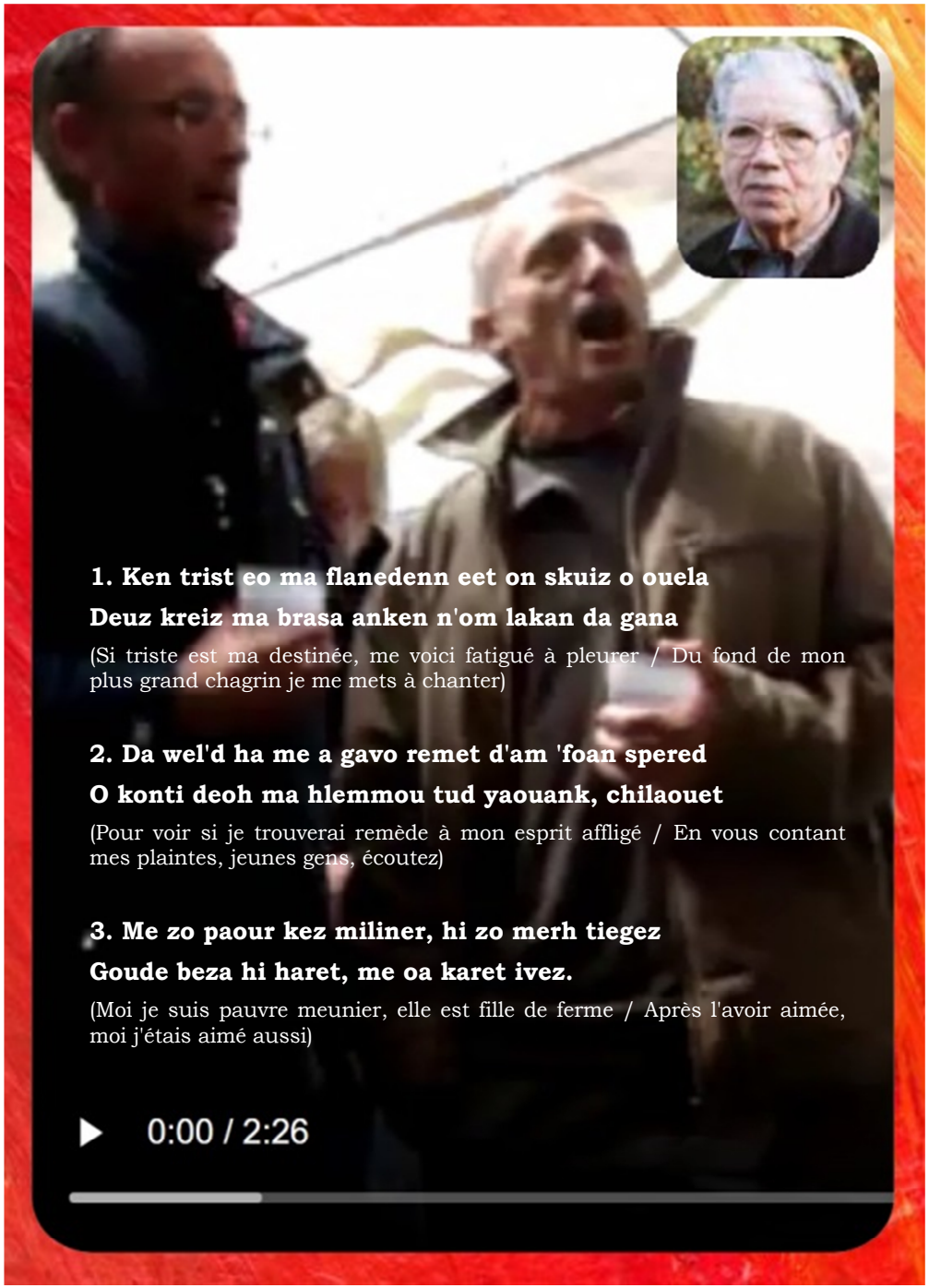

Kannadig an Erge-Vras

[Chroniques de GrandTerrier.bzh]

Histoire et mémoires d'une commune de Basse-Bretagne, Ergué-Gabéric, en pays glazik ~
Memorioù ar re gozh hag istor ar barrez an Erge-Vras, e bro c'hlazig, e Breizh-Izel

Niver - Numéro 50 / A viz Gouere – Juillet 2020

Fêtes, chants déconfinés, archives, 1680-2008

Pour oublier un peu la pandémie, on se remémore d'abord la première grande fête républicaine au Cleuyou en 1890.

Ensuite les identifications collectives d'avril des vidéos d'Alain Quelven mises à disposition par la Cinémathèque de Bretagne : scènes de chasse, pêche, basket-ball féminin, processions des années 1950.

Le sujet suivant, daté de 1680, évoque l'entrée de Lestonan et ses patibulaires dans le domaine du Roi.

Deux sujets se passent à la veille et pendant la Révolution : le paiement de la dîme ecclésiastique à l'Evêque et le tout premier mandat de maire.

Pour la 2e moitié du XIXe siècle le livre d'un anglais en vacance à Kerdévot, les sciences naturelles selon Déguignet et enfin le vol de la caisse des salaires ouvriers de la papeterie d'Odet.

Au XXe siècle, on a un étrange arrêté préfectoral sur la conduite à gauche des chevaux, les mesures de protection des monuments historiques, et le vol d'habits à Tréodet, avec aussi l'évocation d'une gwerz de Marjan Mao.

Et, pour finir, on revient au thème de la fête : la gavotte aux garages de la rue de Croas-ar-Gac en 2008, un chant que Marjan a aussi interprété 30 ans avant.

* * * *

À l'occasion du 20ème anniversaire du groupe LIRZHIN, un spectacle sur la vie des ouvriers(ères) d'Odet intitulé « Scènes & ripailles à Ker Anna » mettra à l'honneur la chanteuse Marjan Mao dimanche 20 septembre prochain à 16 H au centre culturel Athéna, avec en première partie les Gabiers de l'Odet. Une belle fresque musicale sur la vie des imaginée par Pascal Rode, entouré des chanteurs et musiciens de Lirzhin, et d'autres invités surprises.

Pour évoquer le soleil de l'été, nous proposons la chanson Heol Glaz des Tri-Yann : « **Rag eun heol glaz eo hennez, O hunvréal ennañ e-unan en deiz Hag o teuzi da noz E hunou ar Vretonned** » (Elle est un soleil bleu-vert, Qui se rêve lui-même le jour Et se dissout la nuit Dans les sommeils bretons)

Table des matières

La grande fête laïque du Cleuziou de 1890 dans le journal La Lanterne, « *Fest Vraz an Diaoul* »	1
Des vidéos de chasse, pêche, basket et procession d'Alain Quelven, « *Filmoù er bloazioù 1950* »	2
Déclaration du village de Lestonan dans le domaine royal en 1680, « *Lez-Donnant ar Roue* »	6
Dernière dîme des gros fruits pour l'évêque de Quimper à la veille de 1789, « *Deog an Eskob* »	9
Deux pétitions lors du premier mandat municipal historique en 1791, « *Maer ar Revolusion* »	11
Les reliques de saint Kerdévot décrites par un britannique en 1856, « *Kerzevot deus vro Saoz* »	13
Les boniments de vulgarisateurs charlatans en 1859 selon Déguignet, « *Tud droch an natur* »	15
Vol de caisse de la paie des ouvriers de l'usine à papier d'Odet en 1887, « *Pae ar veilh paper* »	17
Haro contre l'arrêté préfectoral de conduite à gauche des chevaux en 1907, « *Kezeg a-gleiz* »	19
Arrêtés ministériels de protection des monuments historiques en 1914-39, « *Gwarez ar Glad* »	21
Vols de chemises d'homme et jupes avec fuite en sabots de bois, « *Rochedoù ha boutoù-koad* »	22
Festival d'accordéons, chant et gavotte aux garages et souvenirs de Marjan, « *Boest an diaoul* »	24

Kannadig an Erge-Vras / Chroniques du GrandTerrier - *Embannet gant* / Edité par : Association GrandTerrier, 1b Croas-Restavel 29190 Lennon - *Rener ar gazetenn* / Responsable de la publication : Jean Cognard - *Enrolladur* / Enregistrement légal : ISSN 1954-3638, dépôt légal à parution - *Postel* / Courriel : kannadig@grandterrier.bzh - *Lec'hienn* / *Site Internet* : www.grandterrier.net et www.grandterrier.bzh

et l'elliantais Christophe Kergourlay, avec l'aide rapprochée du scaërois Guy Pensec. Sur la vidéo ils chantent sur un air de gavotte, plus précisément le deuxième temps « *ton doubl* » à la rythmique musicale redoublée et plus vive qui suit le « *ton simpl* » et le bal ou « *tamm kreiz* » plus lents.

Mais il se trouve que cette chanson, et ses paroles à l'identique, étaient dans le répertoire de la chanteuse Marjan Mao [29] qui habitait à Stang-Odet tout près de Croas-ar-Gac et qui fut enregistrée par Dastum en 1979. Sous la forme d'une complainte ou « *gwerz* », ses couplets de « *Son ar Meilher* » disent aussi le bonheur d'un enfant meunier de la région et de sa douce amie, puis l'éloignement forcé et le départ du pays, et enfin, au bout de 14 ans, le retour et les tentatives du meunier pour renouer, mais qui se heurte à une réalité sociale bien figée.

La vidéo et les paroles du « *ton doubl* » se terminent par un couplet spécial qu'on qualifierait aujourd'hui de sexiste : « *Ar plant yaouank hall breman dougen frouez ha bleiniou | Mez prestig teuy da zevel keonid war o zreujou* » (Les jeunes plantes peuvent maintenant porter fruits et fleurs Mais bientôt se lèveront Des toiles d'araignée sur leurs tiges).

Ce texte est dans la version de Kolaik Pennarun, mais Marjan Mao en 1979 l'a ignoré ostensiblement. Elle a continué son chant par treize autres strophes qui expliquent la distanciation sociale entre le pauvre meunier et la riche fille d'agriculteurs.

Et cette interprétation complémentaire, dont le texte est aussi dans la feuille volante, est exécutée de mémoire seulement, car Marjan ne savait pas lire du tout.

Marjan chez elle pendant l'enregistrement Dastum de 1979.

Les musiciens de la fête des garages sont principalement les accordéonistes Jean Marc Guéguen, plus connu sous le nom de Gaston, et l'incontournable Thierry Beuze de Plonéis, ainsi que les violonistes Loïc Le Grand-Lafoy et sa fille Emilie, accompagnés de leurs amis guitariste, saxophoniste et flûtiste.

Pour identifier les spectateurs, des vignettes ont été créées. Si vous vous reconnaissez, ou reconnaissez vos amis, n'hésitez pas à nous communiquer leurs noms et/ou prénoms (admin @ grandter-rier.net).

Jean Billon (photo Bernard Galéron)

Avril 2020

Articles :

« La "gavotte aux garages" de la rue de Croas-ar-Gac, Boest an dioul 2008 »

« Les chants de Marjan Mao, collectage de Dastum en 1979 »

Espaces AudioVisuel Mémoires

Billet du 04.07.2020

Quimper, il a été récompensé du 1er prix dans la catégorie Mélodie.

[29] La gabéricoise Marjan Mao a travaillé comme ouvrière pendant 41 ans à la chiffonerie de la papeterie Bolloré d'Odet. Née en 1902, elle a commencé à y travailler en 1920. Lors du centenaire de l'usine à papier de 1922, elle gagne la course à pied féminine. Ayant à son actif un rare répertoire de chants traditionnels, elle se prête au jeu d'un enregistrement de collectage par l'association Dastum en 1979. Elle est décédée en août 1988.

Gavotte aux garages et la chanson du jeune meunier

Boest an diaoul

Une vidéo amateur de 2008 pour la clôture d'un rassemblement de musiciens et chanteurs qui se sont déchaînés en impros et répétitions dans les sous-sols du haut de la rue de Croas-ar-Gac autour d'un chant traditionnel « Son ar Meilher », rebaptisé à l'occasion « Gavotte aux garages ».

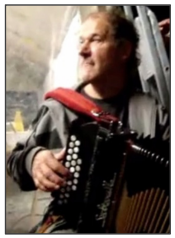

Gaston Guéguen et Thierry Beuze

Loïc Le Grand-Lafoy

Une fête mémorable

Le 20 septembre 2008, une session préparatoire du festival d'accordéons de la sympathique association « *Boest an Dioul* » dont le nom signifie "boîte du diable" - surnom donné autrefois à l'accordéon diatonique par les prêtres pour ses facultés diaboliques d'appels à la danse - était organisée à Ergué Gabéric du côté du quartier de Lestonan.

Trois garages en sous-sol de la rue de Croas-ar-Gac avaient été ouverts pour cette manifestation : chez Françoise et Dédé Larvol, chez Marie Thé et Didier Le Meur et chez Monique et Didier Coustans-Roland. La rue était barrée et déviée par Pontlen, les gens pouvaient déambuler d'un garage à l'autre, et sous le barnum installé au milieu de la rue pour la buvette et les « *billigs* » [27]. Les gens du quartier étaient venus nombreux et avaient bien apprécié cette très belle soirée.

Et notamment tout le monde se souvient de cette "gavotte aux garages" super entraînante. En fait c'est une reprise du chant traditionnel « *Son ar Meilher* » (chant du meunier) avec cette orthographe et prononciation locale "meilher", équivalente des "miliner" ou "meliner" plus classiques à l'écrit. La chanson est connue aussi sous le titre complet « *Son eur miliner yaouank d'e vestrez* » (la chanson d'un jeune meunier à sa bien-aimée).

Les chanteurs qui se sont joints aux accordéonistes et autres musiciens de « *Boest an Dioul* » sont le gabéricois Jean Billon [28]

[27] Billig, sf. : plaque épaisse circulaire en fonte d'une quarantaine de centimètres de diamètre pour faire cuire les crêpes. Du terme « pillig » signifiant poêle, nom féminin en breton, "billig" étant la forme lénifiée après l'article défini "ar" : « ar billig ».

[28] Jean Billon est natif de Balanoù en Ergué-Gabéric. Autodidacte, depuis de nombreuses années, il s'est formé au chant, qu'il soit dansé ("kan-ha-diskan" pour l'animation de fest-noz avec ses compère Christophe Kergourlay ou Guy Pensec) ou mélodique ("gwerz"), principalement en langue bretonne. Dans son répertoire on trouve notamment les chants de la chanteuse gabéricoise Marjan Mao, notamment « Ar Gemenerez hag ar Baron » et « Ar breur mager ». Fin juillet 2019, au concours de chants organisé par l'association Dastum à

La fête laïque du Cleuziou de 1890 dans La Lanterne

Fest Vraz an Diaoul

Une fête républicaine et champêtre annoncée par un quotidien local et acclamée par un journal national anticlérical : plus de 6.000 personnes viennent à ce rassemblement, et la municipalité est qualifiée de réactionnaire et boycotte ostensiblement cette "fête du diable".

Fête républicaine du diable

Le journal républicain « *Le Finistère* » [1] du 13 septembre 1890 annonce la grande fête laïque du dimanche 21 septembre, une semaine après le grand pardon de Kerdévot.

Elle est organisée par un comité présidé par Albert Le Guay [2], ancien juge de paix et propriétaire du Cleuyou. Il avait demandé au préfet son accord par un courrier daté du 6 septembre 1890 : « *Le but de cette assemblée est d'organiser une fête patriotique dans une commune qui en est totalement dépourvue, même à l'occasion du 14 juillet* ».

Le journal local salue l'initiative : « *Les organisateurs de cette fête méritent d'autant plus des encouragements, que la municipalité réactionnaire d'Ergué Gabéric ne fait absolument rien pour attirer chez elle les étrangers, soit par des réjouissances publiques ou dans des assemblées, à la suite desquelles les commerçants et la commune y trouvent toujours profit.* »

Le terme réactionnaire à la fin du XIXe siècle était, dans la bouche des républicains, le qualificatif désignant les partis conservateurs, et localement à Ergué-Gabéric l'équipe municipale dirigée par Hervé Le Roux de Mélennec était également dite catholique.

Le journal national satirique et anti-clérical « *La Lanterne* » [3] (cf. affiche en couverture) rend compte le 26 septembre de

[1] Le Finistère : journal politique républicain fondé en 1872 par Louis Hémon, bi-hebdomadaire, puis hebdomadaire avec quelques articles en breton. Louis Hémon est un homme politique français né le 21 février 1844 à Quimper (Finistère) et décédé le 4 mars 1914 à Paris. Fils d'un professeur du collège de Quimper, il devient avocat et se lance dans la politique. Battu aux élections de 1871, il est élu député républicain du Finistère, dans l'arrondissement de Quimper, en 1876. Il est constamment réélu, sauf en 1885, où le scrutin de liste lui est fatal, la liste républicaine n'ayant eu aucun élu dans le Finistère. En 1912, il est élu sénateur et meurt en fonctions en 1914.

[2] Albert Le Guay est né le 26/05/1841 au manoir du Cleuyou, de père Albert et de mère Marie Louise Mermet. Il épouse le 24/04/1876 Elisa Huet native de Landerneau. Il exerce la profession de greffier de paix, puis de juge de paix. En 1891 il est adhérent de la Société d'Archéologie du Finistère.

[3] La Lanterne est un journal satirique, anti-clérical et anti-Napoléon III. Il est créé en 1868, et est au départ dirigé par le journaliste et homme politique Henri Rochefort (1831-1913). Quotidien, puis bi-hebdomadaire, il cesse de paraître en 1895.

Mai 2020

Article :

« Fête champêtre et républicaine au Cleuyou, Le Finistère et La Lanterne 1890 »

Espace Journaux

Billet du 02.05.2020

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

LE FINISTÈRE

JOURNAL RÉPUBLICAIN FONDÉ EN 1872

Paraissant le Mercredi et le Samedi

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

La Lanterne

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le Numéro : 15 centimes

l'énorme succès de la fête : « *Le coup d'œil était féerique : la colline couverte de spectateurs, et les amis des jeux et de la fête formaient une réunion de six mille personnes au moins.* »

Et le correspondant de « *La Lanterne* » ne mâche pas ses mots en rapportant l'abstention des conseillers et du recteur Guy Gourmelen : « *On a remarqué l'absence des réactionnaires de la commune à la fête républicaine du Cluyou. Ils ont craint d'assister à cette fête impie, et, d'après ce que l'on rapporte à la dernière heure, le recteur avait promis de récompenser les fidèles qui préféreraient assister à l'office paroissiale pour renoncer à la fête du diable.* »

DEPARTEMENTS

FINISTÈRE

Ergué-Gabéric, 23 septembre. — Dimanche 21 septembre, le comité républicain de cette commune inféodée à la réaction avait organisé une fête champêtre dans une propriété particulière, au Cluyou.

Rien n'avait été négligé pour la réussite de cette assemblée. La musique municipale de Quimper prêtait son concours et jouait de nombreux morceaux de son répertoire. Les luttes, les courses d'hommes et de jeunes gens, le jeu de la corde sur la rivière et les autres divertissements semblaient intéresser le public accouru des environs.

Le coup d'œil était féerique : la colline couverte de spectateurs, et les amis des jeux et de la fête formaient une réunion de six mille personnes au moins.

Un grand nombre de prix, vigoureusement disputés, ont été distribués aux vainqueurs.

On a remarqué l'absence des réactionnaires de la commune à la fête républicaine du Cluyou. Ils ont craint d'assister à cette fête *impie*, et, d'après ce que l'on rapporte à la dernière heure, le recteur avait promis de récompenser les fidèles qui préféreraient assister à l'office paroissiale pour renoncer à la *fête du diable*.

Nouvelles vidéos de vie quotidienne d'Alain Quelven

Filmoù er bloazioù 1950

Quatre films inédits d'Alain Quelven des années 1958-59 mis à disposition par la cinémathèque de Bretagne de Brest pendant le confinement, mettant en scène des chasseurs, des pêcheurs, des sportives et des paroissiens.

Même travail collectif et enthousiaste d'identification des participants, en complément des vidéos de fêtes du même auteur dont on avait rendu compte dans le précédent Kannadig.

Des tableaux de chasse

Les 2 premières vidéos, en N&B et en couleurs de 13-14 minutes, filmées en 1959 par Alain Quelven (1912-1984) présentent des scènes de chasse, de pêche côtière et de pêche en rivière. Depuis 1956 cet habitant de Garsalec et de Keranguéo s'est lancé dans le cinéma amateur, fixant sur la pellicule la vie de sa commune.

Sur le catalogue de la cinémathèque la description du premier film, « *Tableau de Chasse* » (entièrement en N&B), est la suivante : « *Des enfants tiennent du gibier qui a été chassé. Battue à l'entente de Saint André : un chasseur boit du vin à la bouteille avant la battue, il nourrit son chien. Un chasseur sort une her-*

Par association d'idée sur un mot breton (« *rochedoù* » pour désigner les chemises d'homme), on évoquera la chanson de Marjan Mao « *Ar gemenerez hag ar baron* ».

Vol chez un honorable adjoint

Le fait divers est relaté dans les journaux du « *Courrier du Finistère* », de « *L'Union Agricole* » et de « *L'Action Libérale* », respectivement des 20 et 26 avril 1890 et 15 septembre 1893.

Le premier entrefilet du « *Courrier du Finistère* » relate les faits ainsi : « *Enn noz euz an dek d'an unnek euz ar miz-man eue bet laret pervarzek roched euz a c'hanj Renan Riou* » (Dans la nuit du 10 au 11 de ce mois, il a été volé quatorze chemises d'homme dans la grange de René Riou).

Ces chemises d'hommes, dont la valeur est estimée à 40 francs, appartiennent pour 8 d'entre elles au cultivateur et adjoint-maire, et les 6 autres aux domestiques de la ferme de Tréodet.

Le terme "Roched", au pluriel "Rochedoù", désignant les chemises fait penser à la chanson « Ar gemenerez hag ar baron » (la couturière et le baron) de Marjan Mao (cf note en avant dernière page) : « *Rochedoù lien fin, rochedoù lien tanv A zo brodet war an daouarn, war an daouarn, war an daouarn A zo brodet war an daouarn, gwriet gant neud arc'hant.* » (Chemises en toile fine, des chemins en toile rare, Qui ont été brodées à la main, cousues de fil d'argent).

Mais, du fait qu'il a plu cette nuit-là, le voleur en « *boutoukoad* » (sabot de bois) va laisser des traces (« *roudoù* ») sur les 3km de chemins boueux qui séparent la ferme du bourg de la paroisse. Cela aurait dû faciliter l'enquête locale, mais a priori le voleur ne fut pas retrouvé.

Le deuxième vol a lieu en septembre 1893, et cette fois ce sont des effets féminins qui sont volées à Tréodet : « *deux jupes, un corset et un gilet, le tout en drap noir et d'une valeur de cent francs environ* ».

René déclenche une enquête et un couple de chiffonniers, tout d'abord soupçonné, est blanchi. Ces derniers « *qui gagnent péniblement leur vie en faisant des corvées pour les bouchers et en ramassant des chiffons et des os* » seront interrogés par la police à la sortie du « *fourneau économique* », lequel est une soupe populaire et service de restauration pour indigents créé en 1887 dans la ville de Quimper, rue des Douves.

L'agriculteur de Tréodet, en tant que premier adjoint de la commune d'Ergué-Gabéric, partage avec le maire Hervé Le Roux la tête d'une mairie pendant le plus long mandat municipal entre 1882 et 1906 avec une étiquette de conservateur. Lors de l'annonce du mariage en 1905 de sa fille Josèphe Anne Marie il est qualifié d'« *honorable adjoint au maire d'Ergué-Gabéric* », et plus de 500 personnes seront invitées au repas de noces à Kerfeunteun.

LE COURRIER DU FINISTÈRE

Avril 2020

Articles :

« Vols d'habits chez René Riou à Tréodet, journaux locaux 1890-93 »

« Les chants de Marjan Mao, collectage de Dastum en 1979 »

Espaces Journaux Mémoires

Billet du 25.04.2020

Vierge de Pitié, fin 15e siècle comme le retable doré flamand.

seuls les monuments publics sont admis, le maire doit produire une attestation de don de la chapelle à la commune de part de Jérome Crédou qui l'avait "acheté" comme bien national à la Révolution.

La première statue classée en 1926 est celle de saint Guénolé en sa chapelle éponyme. Ensuite, le 23 juillet 1931, deux autels et retables sculptés sont classés : « *Deux autels avec rétables ayant pour motifs principaux le baptême du Christ et une Piéta, bois sculpté et peint XVIIe siècle.* », le premier ayant volé en 1973. Le retable flamand de la Vie de la vierge, daté du XVe siècle, est aussi classé à la même date, mais le document n'est pas inséré dans le dossier. En 1929, le château de Lezergué, propriété privée en ruines, est inscrit sur l'inventaire supplémentaire.

En 1931-32 deux sites naturels sont inscrits : d'une part le placître et l'enclos de Kerdévot et d'autre part le site du Stangala avec la déclaration de 25 parcelles du plan cadastral d'Ergué-Gabéric. À noter pour ce dernier, étendu sur trois communes, le classement a été un moyen de contrer un projet de barrage électrique tenté localement dès 1928-29.

Et enfin l'église paroissiale Saint-Guinal, son ancien cimetière à l'entour, et son ossuaire sont classés en 1939. Pour mémoire, d'autres inscriptions et classements interviennent en deuxième partie du XXe siècle : le trésor d'orfèvrerie religieuse en 1955 et l'orgue tricentenaire de Thomas Dallam en 1975.

* * *

Vol répété de chemises à Tréodet en boutoù koad

Rochedoù ha boutoù-koad

Un fait divers répétitif en avril 1890 et septembre 1893 rapporté par les journaux locaux, dont certains articles rédigés en breton : un voleur dérobe des chemises d'homme et des effets féminins au domicile de René Riou à Tréodet.

Dessin de Laurent Quevilly, Ouest-France 1984

mine ou un furet de son sac pour débusquer le gibier. Différentes scènes de chasse. Partie de chasse avec un chien. À la recherche de la bécasse : des hommes et des enfants présentent leurs trophées de chasse. Partie de pêche en rivière (l'Odet) près d'un barrage, des enfants pêchent, un homme prépare sa ligne de pêche avec de l'appât. Goémoniers et goémonières récoltent les algues en bord de mer. L'embouchure de l'Odet, voilier. Vire cailloux et pêche à l'épuisette en famille. Pêche en rivière. ».

De tous temps, les sociétés de chasse ont été très nombreuses à Ergué-Gabéric : en 1984 on en recense encore 29, chacune regroupant les chasseurs autour d'une ou deux fermes voisines. Ici, en 1959, c'est l'Entente de St-André qui organise ses battues et sorties de chasse. Alain Quelven se filme lui-même en présentant deux bécasses, mais c'est surtout les chasseurs qu'il accompagne avec sa caméra dans les champs et bois à la recherche de lapins, perdrix ou bécasses.

On y voit notamment Jos Le Garrec de Guilly-Vian, Guillaume Hémery de Guilly Vraz, Pierre et Pierrick Le Bihan de Kervoréden, Alain et Louis Le Roy de Kersaux, Louis Quelven de Garsalec, Hervé Bellinger de Keranguéau, Louis Quillec de Bigoudic, Guillaume Kerouredan de Ty-Coat ... Les chasseurs, de tous âges, réunissent les deux générations 30-40 et 50-60 ans. Et ils sont tous bien équipés, d'un fusil bien sûr et d'une grande poche carnier à l'arrière de la veste où ils mettent les petits gibiers (lapins, bécasses...) qu'ils ont tirés.

Guillaume Kerouredan (vidéo n° 2)

Le cinéaste se filmant lui-même

Michel Floc'h à l'écluse de Coat-Piriou

Avril 2020

Articles :

« Tableaux de chasse et pêches en rivière, vidéo d'Alain Quelven »

« Basket-ball féminin à Keranna, vidéo d'Alain Quelven »

« Défilés quimpérois et procession à Odet, vidéo d'Alain Quelven »

Espace Audio-Visuel

Billet du 18.04.2020

Pêche en rivière d'Odet

La présentation par la Cinémathèque du deuxième film, « *Pêche en rivière* »" (début en N&B et fin en couleurs), est la suivante : « *Des enfants manient la canne à pêche, des hommes en train de pêcher, vue sur la rivière. Un enfant pêche sur un barrage. Une chèvre au bord de la rivière, deux femmes promènent un chien. Pêcheurs. Un enfant mange une tartine de pain. Vue sur une rivière. Chasseurs à l'affût. Un homme tue un lapin d'un coup sur la nuque. Chasse au furet et au lapin, chasse au fusil avec les chiens. Des chasseurs relèvent des pièges à lapin. Un chasseur sort un lapin vivant de sa besace puis le libère et le tue d'un coup de fusil. Des enfants avec un chien.* ».

Les scènes de pêche, qu'on voit aussi sur le premier film « *Tableau de Chasse* », se passent sur la rivière de l'Odet, à proximité de l'écluse de Coat-Piriou. Certains se mettent même sur la structure du barrage qui règle le débit d'eau vers la rivière et vers le canal d'amenée de la papeterie. Les pêcheurs à la ligne sont Laouic et Yves Saliou, Guy Laurent, Jean Briand, Pierre Le Berre, Pierre Mocaër, Louis le Dé et de nombreux adultes et jeunes hommes du quartier de Stang Venn-Lestonan. Les jours de beau temps les familles viennent pique-niquer sur la zone de pêche, cf. notamment Henri Le Gars endimanché [4], les enfants jouant et les épouses lisant à l'ombre le long du canal.

Un certain nombre de clichés ont été sélectionnés ci-dessous afin de permettre d'identifier les têtes les plus connues : cf. "*Arrêts sur images*". Si vous avez d'autres noms de chasseurs ou pêcheurs à proposer, n'hésitez pas. Et si un cliché doit être ajouté donnez-nous simplement le n° de chrono sur la vidéo, et on fera le nécessaire.

Du basket-ball à Ker-Anna

Le troisième film présente l'équipe de basket-ball féminin des Paotred Dispount pour un échauffement et en match officiel sur leur terrain de Ker-Anna.

[4] Henri Le Gars habitait Ker-Anna et travaillait comme comptable à la papeterie d'Odet : « Henri Le Gars, employé aux usines Bolloré en novembre 1939 ».

Arrêtés de protection des monuments historiques

Gwarez ar Glad

Les documents officiels de protection du patrimoine et sites naturels d'Erguë-Gabéric pour les verrières de l'église paroissiale (1898), la chapelle et le calvaire de Kerdévot (1914), la statue de Saint-Guénolé (1924), le château de Lezergué (1929), les autels-retables et le placître de Kerdévot (1931), le site du Stangala (1932), l'église, cimetière et ossuaire St-Guinal (1926, 1939).

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère, sous les cotes 1T32, 61 et 72.

Ministère des Beaux-Arts

Ce dossier d'archives inclut la presque intégralité des arrêtés des classements ou inscriptions aux Monuments Historiques du patrimoine gabéricois sur la période 1898-1939. Les décisions émanent du Palais-Royal à Paris, siège de la Direction des Beaux-Arts, dépendant à l'époque du Ministère de l'Instruction publique, le Ministère de le Culture n'existant pas encore.

L'exécution de la protection du patrimoine est régie initialement par la loi de 1887, puis celle du 31 décembre 1913, la deuxième élargissant les conditions d'accès à tous les domaines publics, privés et naturel. Le classement est réparti selon le degré d'intérêt historique ou artistique des monuments entre une simple « *inscription* » (sur une liste dite supplémentaire) et un « *classement* » (plus contraignant et plus subventionné).

MONUMENT HISTORIQUE

Les premiers éléments du patrimoine gabéricois à être déclarés monuments historiques classés en 1898 sont les deux verrières de l'église paroissiale : « *la Verrière ancienne de la chapelle absidale* » (maîtresse-vitre de 1516) et « *une fenêtre du collatéral sud* » (vitrail de François et Marguerite Liziard). La démarche intègre l'avis favorable du conseil municipal.

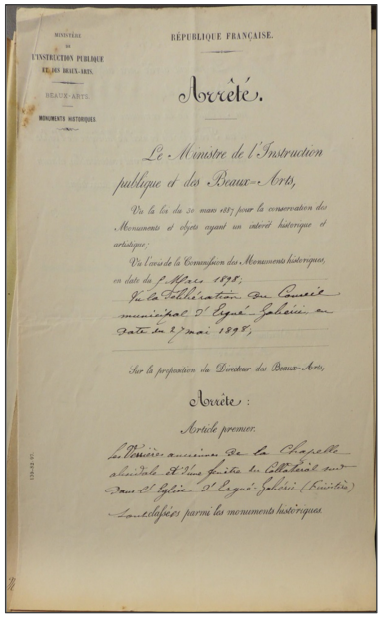

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des Monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques, en date du 5 Mars 1898;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Erguë-Gabéric en date du 7 Mai 1898;

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

La Verrière ancienne de la Chapelle absidale et la fenêtre du Collatéral sud dans l'église d'Erguë-Gabéric (Finistère) sont classées parmi les monuments historiques.

Mai 2020

Article :

« 1898-1939 - Arrêtés ministériels d'inscription ou classement aux Monuments Historiques »

Espace Archives

Billet du 17.05.2020

Puis, en 1914, le premier immeuble complet classé est la chapelle et le calvaire de Kerdévot avec une procédure administrative préparée dès 1908. Comme avant 1913

Inspiré par un dessin de Laurent Quevilly, OF, 1998)

LE PROGRÈS DU FINISTÈRE
Paraissant le Samedi.
LE NUMÉRO 5 CENTIMES

ne disent rien, ce sont des conchennou [25] ».

Et il imagine un accident avec un guide à gauche : « *Une automobile apparaît brusquement au tournant d'une de nos routes si pittoresques, avec sa trépidation et le mugissement de sa trompe, le cheval s'effraie, fait un écart et le conducteur à gauche, projeté sous les roues du terrible teuf-teuf ... se remue, s'agite comme un ver coupé. Adieu cheval et charrette !* ».

Une autre réaction dans le même hebdo catholique rebondit sur les propos de Jean Mahé et propose de façon humoristique une réécriture de l'arrêté contesté : « *Art. 1er. - Les chevaux qui ne pourraient être conduits à gauche et par la tête, pourront l'être par la queue* ».

Et les jours suivants les autres journaux rendront compte de l'émotion soulevée dans la population paysanne de tout le département et des débats houleux aux séances du Conseil général.

[25] Koñchennoù, sf. pl. : bretonnisme, « histoires, bavardages, balivernes ». Konchenner, c'est commérer. Source : Les bretonnismes d'Hervé Lossec, de retour.

Délibération du conseil

Au conseil municipal du 4 août 1907, élu secrétaire pour la délibération du jour, Jean Mahé fait écrire dans la délibération du jour : « *Le maire entretient le conseil des multiples inconvénients que présente pour les cultivateurs la mise en application de l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 1907 préconisant que tout individu conduisant un cheval en main, attelé ou non, devra se placer à gauche de l'animal* ».

Et il demande au préfet de surseoir car « *le susdit arrêté est difficilement applicable à la campagne et qu'il est de nature à produire de nombreux accidents, tant dans les petits chemins creux et encaissés* ».

* * * *

En fin d'année 1907, le texte de l'arrêté est révisé par le nouveau préfet Eugène Allard [26] : « *Considérant que l'arrêt sus-visé a soulevé de nombreuses protestations, motivée par une habitude invétérée de se tenir à droite des attelages, et qu'il y a lieu de tenir compte de ces protestations en ce qui concerne les chevaux attelés, tenus en main* ».

L'article 1er est donc modifié en conséquence, la technocratie républicaine a dû reculer devant la contestation locale.

[26] Eugène Allard est nommé préfet du finistère le 10 octobre 1907 et restera en poste jusqu'au 10 juin 1909.

Le chrono du film de basket :

1. 00:00-00:53 : Partie d'échauffement de basket-ball féminin en extérieur. Un panier raté. Un homme, transportant un banc, passe sous le panier. Les joueuses ont un short court et un tee-shirt numéroté. Une joueuse reçoit le ballon dans la figure. Sur le bord du terrain, une table de cinq hommes dont un qui prend des notes : il s'agit d'Yves Léonus, le président des Paotred. Un arbitre en costume entre sur le terrain et vérifie le ballon.

2. 00:53-04:35 : Un arbitre de terrain met le ballon en jeu. Le match commence : les filles en short noir contre les filles en short blanc. L'arbitre, le sifflet à la bouche, fait exécuter un lancer franc. L'arbitre remet le ballon en jeu. À la mi-temps, règlement des stratégies au sein de l'équipe en short noir. Reprise du jeu.

La vidéo nous montre des sportives gabéricoises en shorts noirs affrontant une équipe adverse en shorts blancs. On y reconnait notamment : Madeleine Lore-Narvor, Odile Quéré, Jeanine Narvor-Bosser, Marie Hascoët.

Processions et Fête-Dieu

Le quatrième film est une vidéo couleur de 8 minutes où on voit des images familiales et printanières, des défilés folkloriques à Quimper et des processions religieuses sur le site de la papeterie d'Odet.

Le chrono de la vidéo des processions :

1. 00:00-00:32 : Carton "Printemps 1958". Des oiseaux sortent d'un nid. Fleurs. Portrait de famille

2. 00:32-04:02 : À Quimper, autour de l'église Saint Mathieu, des enfants défilent costumés et déguisés dans une rue. Bagad. Cercle celtique. Des enfants chantent et dansent sur l'estrade.

3. 04:02-07:38 : Sur le site historique des Usines Bolloré Odet Lestonan à Ergué-Gaberic : préparation de la Fête-Dieu (parterre de fleurs). Procession (flou).

La vidéo est intéressante surtout pour cette dernière partie, bien que floue, car elle présente des paroissiens du quartier d'Odet-Lestonan préparant une procession religieuse sur le site de la papeterie d'Odet.

On y voit notamment :

Patrick Le Moigne, Roger Flochlay, Mme Jean Le Gall, Jean Corre, aumônier d'Odet, André Pétillon, Anne-Marie Le Doaré-Boënnec, Channig Rivoal, Jacotte Eouzan (ci-contre), Marie Claire Hostiou, Marie José Tymen, Georgette Guéguen, Jeanine Le Floc'h-Guéguen, Joséphine Le Floc"h, Patrick Le Floch, Marie Claire Poullélaouen.

Documents et Archives du site GrandTerrier

Entrée de Lestonan dans le domaine royal en 1680

Lez-Donnant ar Roue

Voici comment le village orthographié Lezdonant et trois de ses parcelles nommées Parc Rupin est entré dans le domaine de sa Majesté le Roy, après avoir servi de lieu d'implantation des poteaux de justice ou patibulaires de Kerfors et de Lezergué.

Documents de la Chambre des Comptes de Bretagne conservés aux Archives Nationales (cote P//1689) et aux Archives départementales de Loire-Atlantique (cote B 2050).

Le livre du papier terrier

En cette fin de 17e siècle, la réformation du domaine royal a bouleversé la perception des droits seigneuriaux sur le territoire d'Ergué-Gabéric, notamment du fait que certains seigneurs locaux comme ceux de Kerfors et de Lezergué se sont vus déboutés des droits de justice et de chefrentes [5] sur certaines mouvances de leur proche-fief.

Les terres et le village de Lestonan qui dépendaient auparavant de Kerfors et de Lézergue font désormais partie des lieux roturiers « *réunis au domaine de sa majesté sous sa garde royale* ».

Ci-après sont transcrites les déclarations publiées dans le volume du papier terrier conservé aux Archives nationales. Mais comme le premier dénombrement est quasi illisible, nous avons complété par les folios originaux du « *Livre de sentences contenant les ordonnances de correction et de réception rendues par les commissaires réformateurs du papier terrier du Domaine de Quimper* » (Archives de Nantes, cote B 2050).

Les déclarations et sentences concernent d'une part le village de Lestonan, avec « *maisons, four, ayres, pourpris* [6], *issues à framboy* [7], *issues* [8] », et d'autre

Louis XIV (1638-1715)

Juin 2020

Article :

« 1680-1682 - Papier terrier des terres royales roturières de Lestonan »

Espace Archives

Billet du 06.06.2020

[5] Chefrente, s.f. : rente perpétuelle payable en argent ou en nature au seigneur suzerain par le détenteur d'un héritage noble. La chefrente était en principe immuable (Yeurch, histoire-bretonne).

[6] Pourpris, s.m. : enceinte, un enclos et parfois une demeure, dans la France de l'ancien régime. La réalité désignée dépasse celle d'un simple jardin en ce qu'elle recouvre les différents éléments d'un domaine physiquement bien délimité et fermé (mur, fossé, etc.).

[7] Framboy, fembroi, s.m. :débris végétaux pour fabriquer le fumier par le piétinement des bêtes ; la boue résultante était appelée le « framboy ». Le mot se disait au départ « fembroi » (latin fimarium, dérivé de fimum : fumier). Puis, par métathèse (déplacement du r), il est devenu « fremboi », puis « frembois ». Le lieu où se trouvait ce tas de fumier était généralement dénommé dans les actes la « cour à frambois » ou « pors à framboy ».

[8] Issues, issue, s.f. : terre non cultivée d'un village servant à la circulation entre les habitations, les chemins et les champs ; les issues communes de villages pouvaient être utilisées par les plus pauvres pour faire "vaguer" leurs bestiaux ou ramasser du bois pour se chauffer. Lorsqu'un village est tenu en domaine congéable, les "issues et franchises" peuvent être incluses dans les

Haro sur la conduite des chevaux à gauche en 1907

Kezeg a-gleiz

La colère d'un conseiller municipal conservateur qui s'insurge contre l'autorité préfectorale républicaine qui voudrait imposer la conduite pédestre des chevaux sur les routes pour éviter des accidents de circulation. Délibérations municipales et journaux locaux finistériens.

Références : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, lettre ouverte adressée au préfet et Parutions dans les journaux « *Ar Bobl* », « *Le Progrès du Finistère* », « *L'Echo du Finistère* » , « *L'Eclaireur du Finistère* », « *Le Finistère* » et « *L'Union Agricole* ».

Un arrêté inattendu

Jean Mahé [23], né en 1872, neveu de l'ancien maire d'Ergué (également Jean Mahé), est cultivateur à Mezanlez. En septembre 1906 il est nommé conseiller de l'équipe du maire conservateur Louis Le Roux de Kerellou, et reste conseiller jusqu'en 1917.

Le 6 juillet 1907 un arrêté est publié dans les journaux par préfet François Joseph Ramonet [24] dans un contexte nouveau de sécurité routière : « *Vu le rapport de M. le directeur du dépôt d'étalons de Lamballe ... Article premier. - Tout individu conduisant un cheval en main, attelé ou non, devra se placer à gauche de l'animal de façon à apercevoir les voitures ou animaux qui se croisent* ».

Tollé dans les journaux

Le 19 juillet une lettre ouverte est immédiatement rédigée et publiée par le conseiller municipal Jean Mahé, adressée au préfet, et publiée dans les colonnes du Progrès du Finistère de juillet 1907. Cette adresse est un bel exemple d'expression politique sur une initiative administrative incomprise du milieu rural de l'époque.

Jean Mahé se moque gentiment du nouveau pouvoir républicain : « *Je sais bien, l'exemple venant du haut, que le char de l'État a des tendances à marcher toujours plus à gauche et que la droite est un sujet d'aversion aiguë* ».

Et pour appuyer son argumentation, il fait parler les plus âgés, paysans et chevaux : « *J'entendais, l'autre jour, les plaintes d'un vétéran des champs, de 65 ans, dont le cheval s'en allait lentement, alourdi par le poids de 25 années de travail : "Comment veux-tu, mon pauvre ami, que je conduise à gauche, je n'ai toujours connu que ma droite" ... Tout ça c'est des changements qui*

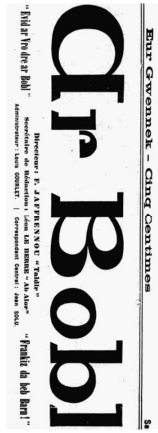

Juin 2020

Articles :

« 1907 - Un conseiller contre l'arrêté préfectoral sur la conduite à gauche des chevaux »

« Arrêté préfectoral sur le guide des chevaux à gauche, journaux locaux 1907 »

Espaces Archives Journaux

Billet du 20.06.2020

[23] Jean Mahé, né en 1872, est le neveu de l'ancien maire d'Ergué et cultivateur à Mezanlez. Il est nommé conseiller supplémentaire de Louis Le Roux suite au décès d'Hervé Le Roux, conseiller et précédent maire. Il est toujours déclaré conseiller en 1917, bien que mobilisé.

[24] François Joseph Ramonet est préfet du Finistère du 30 juin 1906 jusqu'au 10 octobre 1907.

René-Guillaume Bolloré (1847-1904)

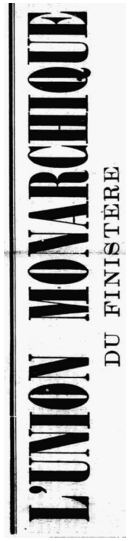

sieur Bolloré, soit de « *Messieurs Bolloré, manufacturiers à Erguë-Gabéric* ». Ceci s'explique d'une part par le fait que le premier dirigeant Bolloré, Jean-René, est décédé en 1881, et que sa veuve Eliza, née Le Marié et sœur du fondateur Nicolas Le Marié, a conservé la direction de l'entreprise jusqu'en 1891.

Et d'autre part parce que le fils aîné, René-Guillaume Bolloré, travaille dans l'entreprise avec ses deux frères Charles et Léon sous la supervision de leur mère : « *Après quelques années de tâtonnements et de collaboration, l'aîné des trois fils, toujours M. René, prit seul en main la direction : il devait la conserver vingt-quatre ans.* » (abbé Édouard André-Fouet), jusqu'à son décès en 1904.

Ouvrier(e)s d'Odet avant 1900

part trois champs dépendant du dit village, dénommés « *Parc Rupin* » en breton.

Le lieu-dit Lestonan est orthographié avec plusieurs variantes : Lezdonnant, Lezdonant, Lestonan, Lestonnan, Lestonant. Le toponyme avec un d est une version ancienne déjà repérée au 15e siècle mais qui semble donc toujours en usage, et qui pourrait être dédié à l'origine à saint Don (ou Donan par diminutif). Le village est aussi précisé « *huella* » (haut) regroupant sans doute les fermes de Lestonan « *vian* » (petit) et « *vraz* » (grand) en exploitation jusqu'au début du 20e siècle, et pas du tout au centre-Lestonan actuel, pas plus qu'au lieu-dit intermédiaire de Kerhuel (qui fait l'objet d'une sentence séparée d'inclusion dans le domaine royal).

Les détenteurs en titre des biens concernés à Lestonan, village et parcelles, sont essentiellement de la famille Lozeac'h, présents à Lestonan depuis plusieurs générations. Parmi les déclarants de cette famille, il y un prêtre Michel Lozeach, demeurant a priori à Pennamenez, qui est identifié en 1665 comme l'un des vicaires gabéricois du recteur Jean Baudour.

L'objet des déclarations est de noter que les biens relèvent maintenant « *prochement, & roturièrement du Roy* », prochement car il n'y plus de seigneur intermédiaire, et roturièrement parce que non noble. Plus explicitement, la cheffrente due au seigneur de Kerfors (et à Lezergué jusqu'au début du 17e siècle) est à présent « *convertie en rente censive* » au roi, avec transferts également des autres droits : Chambellenages (droits de vassalité) [9], Lods et ventes (taxes sur ventes à des acquéreurs tiers) [10] et Rachats (droits de succession familiale) [11].

Pour ce qui concerne les parcelles de terres, essentiellement froides [12] et incultes, elles sont au nombre de trois et nommés « *Parc Rupin* ». Ce nom de microtoponymie n'est pas un syno-

aveux de déclaration des droits et rentes. Les inventaires et dénombrements contiennent également l'expression "aux issues" qui désigne l'éloignement par rapport au centre du village. Dans les descriptifs d'habitations, le terme "issues" désigne les portes et accès.

[9] Chambelenage, chambellage, s.m. : vient de ce qu'autrefois le chambellan, dont l'office est de veiller sur ce qui se passe dans la chambre du roi, assistait à la cérémonie de la foi et hommage des vassaux du roi, et recevait d'eux à cette occasion quelque libéralité.

[10] Lods et ventes, s.m.pl, s.f.pl : redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (lods) et le vendeur (ventes). Source : trésors Langue Française.

[11] Rachapt, rachètement, s.m. : en terme de coutume droit du au seigneur à chaque mutation du fief (dictionnaire Godefroy 1880). Droit du au seigneur par un nouveau tenancier après une succession qui est appelé également relief ou rachat des rentes. La somme à laquelle est estimé le revenu d'une année du fief qui doit le droit de relief (Dict. de l'Académie).

[12] Terres froides, s.f.pl. : terres pauvres mises en culture de loin en loin parfois après un brulis, par opposition aux terres chaudes; les terres froides prennent le reste du temps la forme de landes qui servent de pâturage d'appoint, et fournissent divers végétaux utiles : bruyères et fougères pour la litière, ajoncs pour la nourriture des chevaux, genets pour la couverture de la toiture (Jean Le Tallec 1994

« Nous avons receu les déclarations des dits Lozeach et consorts Défendeurs pour être inserées dans les Registres du Papier Terrier du Domaine de Quimper, Ordonnons que l'une d'icelles écrites sur Papier extraordinaire, sera envoyée dans les Archives du Roy au Chasteau du Louvre à Paris, & l'autre à la Chambre des Comptes à Nantes, à la charge de tenir & relever le dit lieu et village de Lezdonant prochement & roturièrement du Roy. »

AD44, B 2050 - Folio 250

nyme de richesse, il est décomposable en « *Run* » (signifiant tertre ou sommet) et « *Pin* » (sapin, pin), ce qui laisse à penser qu'il s'agit d'une hauteur plantée de pins.

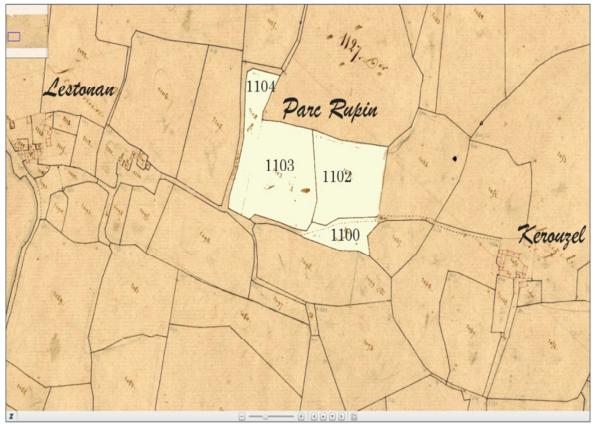

Le parcellaire du cadastre de 1834 confirme la localisation en hauteur des terres de « *Parc Rupin* », sur les parcelles n° 1100, 1102, 1103 et 1104, entre l'ancien village de Lestonan et Kerouzel.

Dans les sentences et déclarations de 1680-82 il est bien rappelé que les Lozeach devaient à « *la seigneurie de Querfors la somme de trois sol six deniers de cheffrante* » pour exploiter le champ Parc-Rupin. Et si l'on remonte aux aveux de 1634 concernant le domaine de Lezergué (qui va devenir la propriété du seigneur de La Marche de Kerfors) on trouve aussi ces « *trois parcs nommés Rupin proche de Lestonan* ».

Dans ce même document de 1634, il est question des « *patibulaires* [13] *à deux piliers en la montaigne de Lestonnan* », de là à penser que ces poteaux de justice où on pendait les mécréants étaient précisément sur les hauteurs de « *Parc Rupin* ».

Nous vous proposons, sur la base de la position précise des dites parcelles, d'organiser sur place cet été une chasse au trésor à la recherche des fameuses fourches patibulaires.

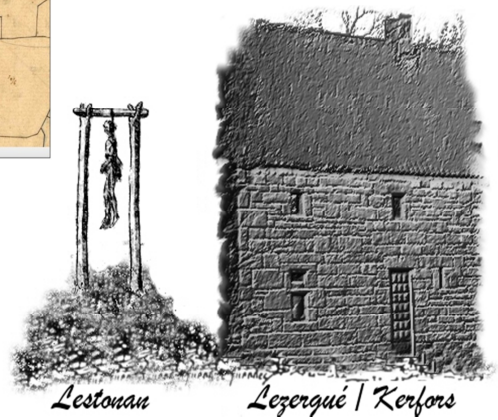

[13] Fourches patibulaires, s.f.pl : colonnes de pierre dotées d'une traverse de bois où les condamnés à la mort sont pendus et exposés à la vue des passants. À l'égard du nombre des piliers des fourches patibulaires, il y en a à 2, à 3, à 4 ou à 6, selon le titre et la qualité des fiefs qui ont droit d'en avoir. Les simples seigneurs Hauts Justiciers n'ont ordinairement le droit d'avoir que des fourches patibulaires à 2 piliers, s'ils ne sont fondés en titre ou possession immémoriale. Les fourches à 3 piliers n'appartiennent de droit qu'aux seigneurs châtelains; celles à 4 piliers n'appartiennent qu'aux barons ou vicomtes ; celles à 6 piliers n'appartiennent qu'aux Comtes. Source : "La justice seigneuriale et les droits seigneuriaux" de Claude-Joseph de Ferrière.

Le vol de la paie à l'usine à papier d'Odet en 1887

Pae ar veilh paper

Le vol dans des circonstances rocambolesques de la caisse contenant l'argent liquide servant à payer le personnel du moulin à papier d'Odet.

Comptes rendus des audiences d'assises dans les deux journaux locaux « *L'Union Agricole* » et « *L'Union Monarchique du Finistère* ».

280 francs en billons

On appelait cette bande « *Les voleurs de Quimper* » car pendant de nombreuses années ils écumèrent, sans se faire prendre, la région quimpéroise en commettant d'importants vols d'argent bien organisés. L'un d'entre eux était d'origine gabéricoise : Pierre Le Roy [20], né en 1857 à Guillyhuec, de profession aide-agricole ou potier.

C'est grâce à lui que la bande, menée par un certain Pierre-Louis Motion, a pu commettre le vol par effraction à l'usine de fabrication de papier à Odet : « *Le Roy, qui a travaillé pendant longtemps au moulin, savait que le paiement du personnel devait être effectué le 7 mai et il avait acquis la certitude que son oncle, charretier de l'usine y avait porté de Quimper, dans l'après-midi, le 6 mai, une caisse contenant le billon nécessaire à cette paie.* ».

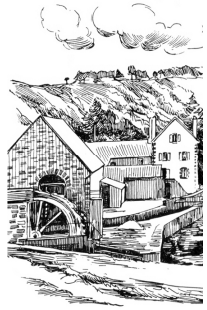

Le compte-rendu des assises détaille précisément leur méfait : « *ils se couchèrent dans une allée d'arbres plantés le long du jardin et attendirent là jusqu'à minuit, heure à laquelle les ouvriers se relèvent au travail de l'usine.* ». Grâce aux informations de l'oncle charretier et avec l'aide d'un « *ciseau à froid* » [21] de serrurier, ils réussissent à s'emparer et à ouvrir la caisse en bois de la paie, mais échouent à ouvrir le coffre-fort.

On apprend que le montant de la paie de début de mois des ouvriers est de 280 francs en « *billon* » [22] (menue monnaie). Cette paie ne couvre pas les indemnités d'une quinzaine, car l'entreprise compte 120 salariés au total à l'époque et le salaire moyen, d'un ouvrier homme est de l'ordre de 2,5 à 3 euros par jour. Certes femmes et enfants sont nombreux à travailler à Odet (cf photos ci-après), mais l'équation semble improbable.

Dans les articles de journaux, pour désigner les propriétaires du moulin à papier, il est question soit de Madame ou de Mon-

Juin 2020

Article :

« Vol de la caisse de la paye du personnel à Odet, journaux locaux 1887 »

Espace Déguignet

Billet du 13.06.2020

[20] Naissance - 15/11/1857 - Ergué-Gabéric (Guilluhuec), LE ROY Pierre enfant de Jean, âgé de 30 ans et de Marie Perrine LE DE. Témoins : Jean Le Berre 43a jean Marie Le Berre 30a cultivateurs. Mentions marginales : X 18/11/1905 à Ergué Armel avec Marie Anne Gouritin.

[21] Ciseau à froid, g.n.m. : en serrurerie, outil servant à la coupe du métal, par opposition au ciseau à chaud qui est un gros ciseau à deux biseaux coupant le fer chaud (Wikipedia).

[22] Billon, s.m. : anciennement, monnaie de cuivre mêlé ou non d'argent (Linternaute).

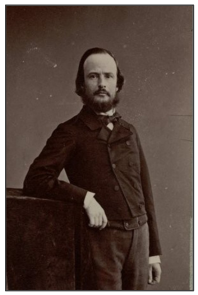

Arthur Mangin, atelier photographique Nadar

Jules Radu vers 1868

barrières » (les guinguettes implantées dans les faubourgs parisiens à l'extérieur de l'enceinte des Fermiers généraux).

Par contre, il note dans son camp retranché d'Ivry, l'intrusion commanditée de pédagogues se disant les apôtres de l'instruction et de l'éducation moderne : « *Ces charlatans, dont le célèbre Mangin était le roi, venaient jusque dans nos casernes nous donner des séances de somnambulisme et de prestidigitation* ».

Arthur Mangin (1824-1887) est un écrivain et vulgarisateur, auteur de nombreux ouvrages soi-disant scientifiques, notamment « *Les phénomènes de l'air* » ou « *Voyage scientifique autour de ma chambre* ».

La scène, dont Déguignet est le témoin direct, est celle de Jules Radu (1810-1899) faisant une opération de promotion de sa méthode de "*lecture, écriture, calcul, orthographe, dictionnaire français, agriculture, géographie, histoire*" approuvée et autorisée par l'Académie.

Les circonstances telles qu'elles sont relatées : « *Quand il eut terminé son boniment, les sergents-majors passaient devant leurs hommes, demandant qui en voulait, et inscrivant d'autorité certains individus qui secouaient la tête. Enfin, moins d'une heure après, nous recevions presque tous le livre merveilleux, pour le prix de cinq francs qui devait être retenu sur notre petite solde.* ».

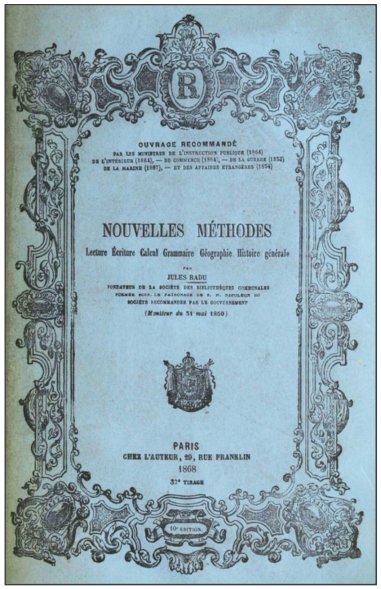

Le verdict de l'apprenant autodidacte Déguignet est sans appel : « *des modèles d'écriture avec des explications grotesques pour imiter ces modèles ... puis des extraits tronqués et falsifiés de l'histoire de France et de l'histoire sainte; et puis c'était tout, c'est-à-dire rien que des sottises* » ; « *Si ce grand charlatan breveté et garanti du gouvernement était revenu à la caserne, je crois bien qu'il y aurait passé un mauvais quart d'heure* ».

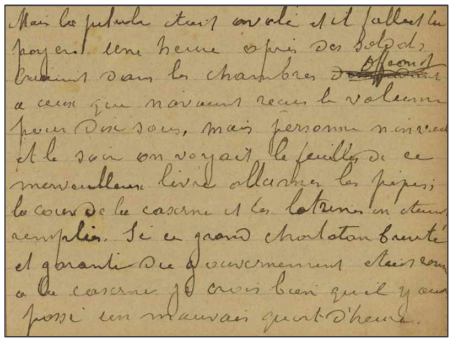

Dixme des gros fruits pour l'évêque en 1773-1789

Deog an Eskob

Trois actes notariés traitant des portions de dîme ecclésiastique, dite « des gros fruits » due à l'évêque sur les villages de Kermorvan et de Quillihouarn avant la Révolution.

Comparaison de ces documents conservés aux Archives Départementales du Finistère (cote 1 G 138) à l'article 4 du cahier de doléances et au rapport des dernières dîmes dues au recteur en 1790.

Environ 50 livres par an

Juste avant la Révolution, la dîme ecclésiastique est toujours perçue à Ergué-Gabéric par le temporel du seigneur évêque de Quimper, mais seulement pour quelques fermes isolées, alors que la levée de la dîme sur les récoltes de toutes les autres fermes est faite directement par le clergé local.

On n'est plus aux siècles précédents, du XIIe au XVIIe, quand l'évêque était un gros décimateur qui admettait difficilement le droit aux recteurs et vicaires gabéricois de recevoir leur portion congrue [14] : cf. jugement noté dans le cartulaire en 1170.

[14] Portion congrue, g.n.f. : partie des bénéfices revenant à un tiers. Dans de nombreux cas, les grosses dîmes sont perçues par l'évêque, le chapitre, des abbés et monastères et autres bénéficiers, qui sont appelés « curés primitifs » ou gros décimateurs. Ces derniers doivent entretenir le desservant de la paroisse de la paroisse en lui versant une somme fixe, la portion congrue. Source : Dictionnaire de l'Ancien Régime.

Nous avons ici les actes notariés épiscopaux des années 1773, 1774 et 1779 pour les villages de Kermorvan et de Quillihouarn où l'impôt est qualifié de « *portion de dixmes des gros fruits à la quinzieme* », ceci voulant dire que :

- C'est une portion payée en argent et non en nature, en l'occurrence 50 livres pour les baux de 5-6 ans de 1773 et 1774, et 54 livres pour le bail de 9 ans de 1779.
- Le terme de quinzième rappelle la proportion des récoltes en principe taxée en nature, pourcentage qui à l'origine était de 10% ; l'impôt est devenu une rente annuelle numéraire dont la perception commence toujours « *à la récolte prochaine* ».

Mai 2020

Articles :

« 1773-1779 - Dixmes des gros fruits pour Kermorvan et Quillihouarn »

« 1790 - Lettres d'Alain Dumoulin sur la dîme et son traitement de recteur »

« 1789 - Le cahier de doléances du Tiers-Etat d'Ergué-Gabéric »

Espace Archives

Billet du 09.05.2020

L'expression des gros fruits indique que la dîme est perçue sur les céréales nobles comme les « *bleds, froment, seigle, avoine & orge, & autres fruits qui forment le principal produit de la terre, selon la qualité selon la qualité du terroir et l'usage du pays, tels que le bled sarrazin, dans les pays où il ne croit pas de froment. Ces dixmes appartiennent aux gros décimateurs, et sont opposées aux menues et vertes dixmes, qui appartiennent toujours au curé.* » [15], en excluant le lin et le chanvre.

Le dernier bail de 9 ans pour la dîme épiscopale de Quillyhouarn est daté du 6 mars 1779, et son échéance nous amène à la veille de la Révolution qui mettra fin à ce type d'impôt.

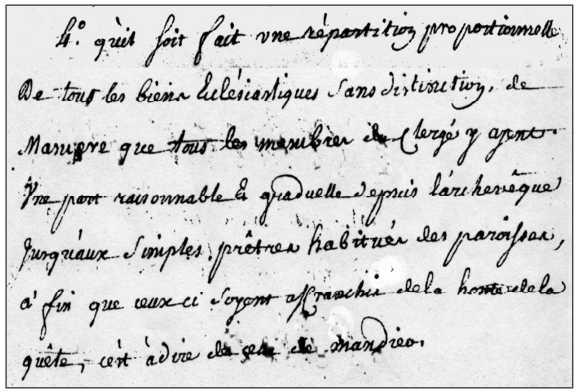

4° qu'il soit fait une répartition proportionnelle de tous les biens ecclésiastiques sans distinction, de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusques aux simples prêtres habitués des paroisses, afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête, c'est-à-dire de celle de mendier.

Suppression de la dixme

Le cahier des doléances d'avril 1789 rédigé au nom du tiers-état d'Ergué-Gabéric, comme beaucoup d'autres en basse-Bretagne, n'a pas réclamé la suppression de la dîme, mais « *qu'il soit fait une répartition proportionnelle de tous les biens ecclésiastiques, sans distinction, de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusques aux simples prêtres habitués des paroisses, afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête, c'est-à-dire de celle de mendier.* » (article 4, cf. facsimile ci-dessous).

On constate d'ailleurs qu'à cette époque le recteur Alain Dumoulin touche bien la grande majorité des ponctions en nature dues sur les céréales (seigle pour 61%, avoine pour 39%, et froment à moins de 1%) qu'il valorise à hauteur de plus de 1600 livres pour sa dernière année en 1790.

Ce montant est bien supérieur aux 50 livres dues pour chacun des deux à cinq villages détenus par l'évêque. La répartition de la portion congrue du XIIe au XVIIe siècle s'est inversée, au profit du clergé local.

La suppression de la dîme est néanmoins votée au niveau de la nation lors de la nuit du 4 août 1789, et ne sera effective localement que quelques mois plus tard. Les prêtres toucheront désormais un émolument du au titre de la Constitution civile du clergé.

Abbé Grégoire (1750-1831)

[15] « Encyclopédie méthodique ou par ordre de matières : par une société de gens de lettres, de savans et d'artistes », Panckoucke, Paris, 1783.

Les vulgarisateurs charlatans selon J.-M. Déguignet

Tud droch an natur

Dans ses « Mémoires d'un paysan bas-breton », Jean-Marie Déguignet (1834-1905) donne sa vision de l'importance de s'initier aux sciences naturelles et à la physiologie dans les musées, les cours et même les théâtres. Et il s'insurge contre la nullité des méthodes imprimées produites par des vulgarisateurs qu'il qualifie de charlatans.

Sources : Cahier manuscrit n° 7 folios 34-41, et « *Histoire de ma vie. Intégrale des Mémoires d'un paysan bas-breton* » pages 227-229, édition An Here.

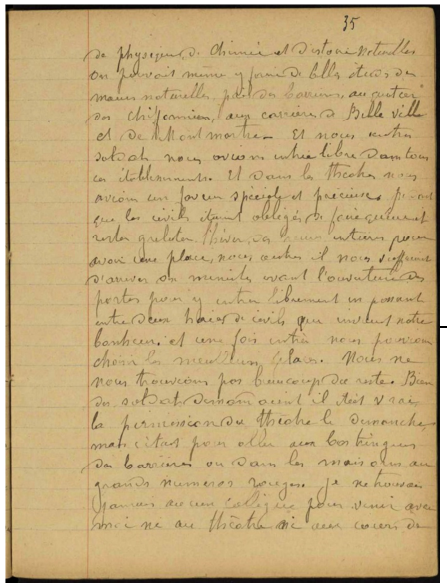

Les choses dans leur nature

En début d'année 1859, alors qu'il est en congé à Paris après sa campagne de Crimée, avant de repartir servir Napoléon III dans sa guerre d'Italie, le soldat Déguignet se focalise sur l'apprentissage, ainsi qu'il évoque dans Mémoires : « *le meilleur moyen de s'instruire dans les sciences naturelles, les seules utiles, était d'étudier les choses dans leur nature même* ».

Et il multiplie ses visites éducatives gratuites dans les musées de la capitale : « *Or, toutes ces choses se trouvent ainsi à Paris, clans les musées du Louvre, du Luxembourg, de Cluny, de la Marine, des Arts et Métiers, du Jardin des Plantes, les théâtres, les cours de physiologie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle* » ; « *Et au Jardin des Plantes, on peut voir et contempler toutes les autres créatures de notre petit globe terrestre, avec tous les végétaux qu'il produit naturellement …* ».

Mai 2020

Article :

« Déguignet étudie les sciences naturelles sans les vulgarisateurs charlatans »

Espace Déguignet

Billet du 30.05.2020

Il ne néglige pas non plus quelques sorties culturelles : « *quand mes économies le permettaient, j'allais au théâtre* », *n'ayant pas à faire la queue en tant que militaire, alors que ses collègues voltigeurs* [19] *préfèrent aller se distraire dans les « bastringues des*

[19] Voltigeur, s.m. : dans son sens militaire c'est le fantassin porté en première ligne par un cavalier qui le prend en croupe. Plus généralement, le terme désigne les unités d'infanterie légère d'une compagnie d'élite destinée à agir en tirailleur en avant de la ligne d'un bataillon (Wikipedia).

Croquis du peintre Eugène Boudin (1824-1898) :

Mais le témoignage de Charles Richard Weld est néanmoins intéressant car, même s'il n'a pas pris le temps d'étudier chaque lieu, il a noté avec réalisme certaines scènes :

- La description des lieux : « *des tentes, kiosques et stands affichant des rafraîchissements, principalement alcoolisés, étaient disposés en lignes semi-circulaire, sur tout le placître, et l'arrière-plan du paysage est rempli par la chapelle, une grande bâtisse élégante, avec une petite sacristie adossée, et un calvaire impressionnant représentant la mort et la passion du Christ.* » (tents, booths, and stalls displaying refreshments, principally of an intoxicating nature, were ranged in semicircular lines round the meadow, while the background of the picture was filled by the church, a large handsome structure, with a small chapel contiguous to it, and a rich Calvary representing the death and passion of our Lord.)

- Les blagues potaches : « *Un de ces paysans est observé par une bande de jeunes hommes à l'affût évident de divertissements ; un tas de pierres à proximité appelait à des sottises. En en tour de main ses bragoù (braies, pantalon) en furent remplies ...* »

- Le marchand coiffeur : « *les filles entraient chez lui volontairement, et pour certaines très impatientes, pour échanger leur belle chevelure contre trois pauvres petits mouchoirs de teintes criardes, de la valeur d'à peine douze sous !* ».

- Les danses et les crêpes : « *quand la procession est achevée, les paysans énergiques forment une grande chaîne et font une farandole comme je l'ai déjà signalé à propos de la ronde de Châtelaudren* » ; « *des gâteaux appelés crêpes et faites de farine, sucre et lait, roulées pour former une galette, et enfin cuites. Celles-ci, vendues en feuilles de presque un tiers de mètre carré (60 cm de diamètre), faisaient la joie des jeunes galants bretons ...* ».

* * * * *

Un paysan d'Ergué-Gabéric

On profite de cette fiche bibliographique pour vous soumettre ce croquis trouvé dans un cahier de l'architecte Joseph Bigot [18] (archives privées).

[18] Joseph Bigot, né en 1807 à Quimper et mort en 1894 à Quimper, est un architecte diocésain et départemental, conseiller municipal de Quimper de 1870 à 1878. On lui doit à Quimper, son œuvre la plus spectaculaire : les flèches de la cathédrale Saint-Corentin (1854-1856), inspirées de celle de l'église de Pont-Croix. La préfecture finistérienne lui doit aussi la restauration de l'église Notre-Dame à Locmaria, le musée des Beaux-Arts (inauguré en 1872), l'hôtel de ville et des pavillons de l'hôpital Étienne Gourmelen (1837-1850). À partir de 1873, son fils, Gustave, lui succède au poste d'architecte départemental.

Deux pétitions lors du 1er mandat municipal en 1791

Maer ar Revolusion

Les faits marquants de cette mandature : deux pétitions signées par son maire pour le maintien des prêtres et l'exil d'une fille de mauvaise vie.

Documents conservés aux Archives Départementales du Finistère sous les cotes 18 L 24 et 18 L 4.

Jérome Kergourlay, né le 6 décembre 1737 à Ergué-Gabéric, est installé comme agriculteur à Squividan. Il est le premier maire de la commune créée en 1790, cette nouvelle structure remplaçant celle de la paroisse, et son nom avec ce titre de maire apparaît dans ces deux documents de 1791.

Le maire dans la sacristie

Le premier document daté du 1er février 1791, contresigné par le nouveau maire Jérôme Kergoulay, agriculteur au village de Squividan, et par plusieurs officiers municipaux et notables, est l'expression de la toute nouvelle assemblée communale « *tenue en la sacristie de la dite paroisse où a présidé Jerôme Kergourlay maire* ».

La demande est adressée au District et au Département pour le maintien en postes des prêtres de la commune qui n'ont pas prêté serment à la Constitution Civile du Clergé : « *ne voulant pas que l'office divin et l'administration de sacrements soient interrompus, elle prie ces Messieurs de vouloir bien continuer leurs fonctions à l'avenir comme au passé* ».

Les prêtres réfractaires de la paroisse sont au nombre de quatre : Alain Dumoulin, recteur (émigrera à Prague en Bohème) ; Vallet, curé (sera nommé recteur de Kerfeunteun) ; Jean-Baptiste Tanguy, prêtre ; Le Breton, clerc tonsuré.

Aucun d'entre eux ne restera en place, car un curé constitutionnel sera nommé.

Mai 2020

Articles :

« 1791 - Requête municipale contre une prostituée »

« 1791 - Demande du maire pour le maintien de prêtres réfractaires »

Espace Archives

Billet du 09.05.2020

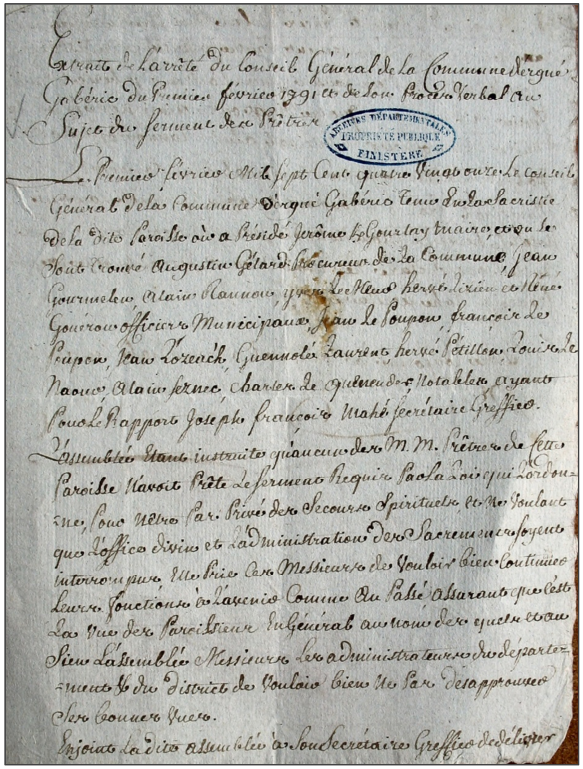

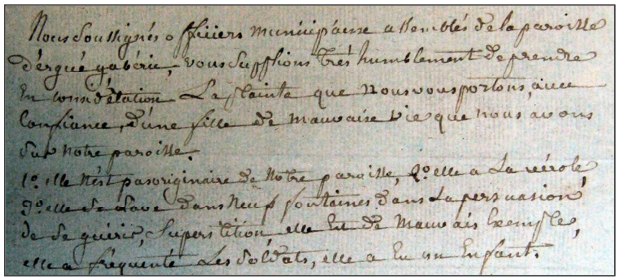

" Nous soussignés officiers municipaux assemblés de la paroisse d'Ergué-Gabéric, nous supplions très humblement de prendre en considération la plainte que nous vous portons, avec confiance, d'une fille de mauvaise vie que nous avons sur notre paroisse ... "

Une fille de mauvaise vie

Le deuxième document, véritable morceau d'anthologie, est également une pétition communale conservée avec les réponses des autorités révolutionnaires.

Le 14 mai 1791, les conseillers de la commune nouvellement créée formulent une pétition auprès des instances administratives révolutionnaires pour se plaindre des agissements d'une fille de mauvaise fréquentation : « *1° Elle n'est pas originaire de notre paroisse, 2° elle a la vérole, 3° elle se lave dans neuf fontaines dans la persuasion de se guérir, superstition, elle est de mauvais exemple, elle a fréquenté les soldats, elle a eu un enfant.* »

À la réception de la requête signée par Jérôme Kergourlay, premier maire de la commune, le Directoire du District de Quimper se prononce pour « *enjoindre à la fille de se retirer incessamment de la dite paroisse, et au cas qu'elle y reparaisse, à la faire arrêter et conduire aux prisons de cette ville* », au nom du principe de « *la liberté qu'a incontestablement toute communauté de chasser de son sein les individus qui n'ayant aucun titre à son assistance, lui paroitroient dangereux.* »

In fine, craignant que l'intéressée communique à tout le canton le mal dont elle est atteinte, le Directoire décrète « *qu'à la diligence du maire et procureur de la commune de la municipalité d'Ergué-Gabéric, la fille dont il s'agit sera incessamment appréhendée et conduite aux prisons de Quimper et ensuite transférée au frais de l'Etat à l'Hopital vénérien de la ville de Brest pour part les gens de l'art, les remèdes convenables, lui être administré, jusqu'à parfaite guérison, et ensuite renvoyé à la municipalité de droit* ».

L'hôpital militaire de Brest est bien chargé au 18e siècle du traitement anti-vénérien en Cornouaille et Léon. En 1763 le chirurgien-major M. de Montreux rapporte à son Ministère y avoir traité avec succès des centaines de Vénériens, ceci grâce aux dragées de Jean Keyser [16]. Ces dernières sont en fait des pilules d'acétate de mercure et d'amidon dont la formule est vendue par son inventeur au gouvernement français en 1772 [17].

On peut penser que le remède administré à l'hôpital de Brest sera efficace et que la fille gabéricoise, guérie de son mal, pourra revenir dans sa commune d'origine pour y élever son enfant.

[16] « Examen d'un Livre Qui a pour titre, Parallèle des différentes Méthodes de traiter la Maladie Vénerienne », Paris, P.F. Gueffier, MDCCLXV. Pages 177 et 178.

[17] « Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens, », Paris, Panckoucke, 1814. Article "Dragée", page 244.

Les reliques de Saint Kerdévot vues par un anglais

Kerzevot deus vro Saoz

Le livre « A Vacation in Brittany » ("un séjour de vacance en Bretagne"), dans lequel le site gabéricois de Kerdévot et son Pardon sont à l'honneur car pas moins de 11 pages leur sont consacrées, lesquelles ont été traduites ici en français pour la première fois, afin d'en comprendre la teneur.

Référence : WELD (Charles Richard), *A Vacation in Brittany*, Chapman and Hall, London, 1856.

Souvenirs de vacances

Charles Richard Weld (1813–1869), écrivain historien de la Royal Society, a écrit une série de récits de ses voyages de touriste en vacances au Canada, en Irlande, en Ecosse, en Italie et dans plusieurs régions françaises dont celui-ci.

Jean-Yves Le Disez, dans son livre « *Étrange Bretagne. Récits de voyageurs britanniques en Bretagne (1830-1900)* » publié en 2002, a étudié le livre de Weld dans le chapitre « *Charles Richard Weld, touriste malgré lui* » où il critique son journal en Bretagne comme étant très superficiel et empreint de snobisme.

En effet, si on analyse les pages relatives au site de Kerdévot, on peut noter les fautes de goûts et erreurs manifestes suivantes :

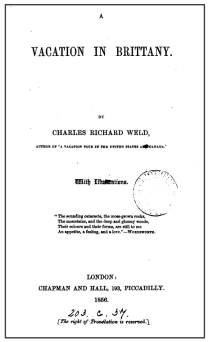
A

VACATION IN BRITTANY.

BY

CHARLES RICHARD WELD,

LONDON:
CHAPMAN AND HALL, 193, PICCADILLY.
1856.

203. c. 34.

[The right of Translation is reserved.]

- Saint Kerdévot : l'auteur pense qu'un saint éponyme y est vénéré, alors qu'il s'agit d'un toponyme signifiant "village de la dévotion", et qu'il est dédié à Notre Dame de Kerdévot, représentant la Vierge Marie, laquelle a, selon la légende, vaincu la peste.

- Reliques du saint : le touriste anglais croit voir, en tête de la procession du Pardon, « *six jeunes filles, vêtues de robes blanches, rubans et fleurs, et portant une sorte de cadre en velours satiné : au centre, sur un coussin, reposaient les reliques du Saint et une image de la Vierge éternelle* ». Indubitablement, comme cela est le cas aujourd'hui, ces filles portaient une petite statue de Notre-Dame.

Paysan breton - Croquis de l'auteur

- Le paysan breton : sous ce terme, le pèlerin du Pardon de Kerdévot est présenté comme un grossier personnage qui a « *trois vices, — l'avarice, le mépris des femmes, et l'alcoolisme* ».

Mai 2020

Article :

« WELD Charles Richard - A Vacation in Brittany »

Espace Biblio

Billet du 23.05.2020